

portant nomination de Madame **POGNON**
Elisabeth, en qualité de Juge au
Tribunal de Première Instance de
Cotonou -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation
du Gouvernement ;

VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;

VU la Loi n°65-5 du 20 Avril 1965, portant statut de la Magistrature
Dahoméenne complétée par ordonnances n°s 6/PR.MJL et 39/PR.MJL des
25 Janvier et 31 Août 1966 ;

VU le Décret n°95/PR.MJL. du 11 Novembre 1965, portant intégration de
Madame POGNON née EKUE Elisabeth dans le corps de la Magistrature
Dahoméenne et la nommant Conseiller par intérim à la Cour d'Appel
de Cotonou ;

VU les nécessités de service ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation ;

APRES avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est abrogé l'article 5 du Décret n°95/PR.MJL du 11 Novembre 1965
ayant nommé Madame POGNON Elisabeth, Conseiller par intérim à la Cour d'Appel
de Cotonou.

Article 2.- Madame POGNON, née EKUE Elisabeth, Magistrat du 3° grade 3° échelon,
est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

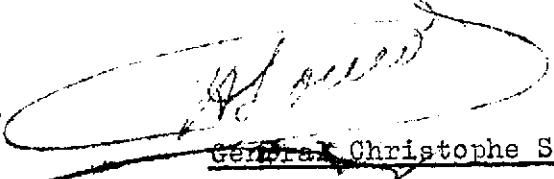
Article 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est
chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter de la date de
sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1966

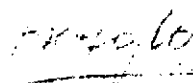
Par le Président de la République

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

Arsène KINDE


General Christophe SOGLO

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,



ANNEXE

AMPLIATIONS

PR	4
SGH	4
MJL + Sces	20
CSM	2
JORD	I
Intéressée	I
IAA	I
Gde Chancel.	I